



AFFOUAGES

Les personnes intéressées devront se rendre physiquement en mairie où les inscriptions seront prises du 22 octobre 2026 au 14 novembre 2026 inclus :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- le samedi de 10 h à 12 h.

La taxe affouagère, fixée à 35 €, l'équivalent de 5 stères à 7 €, est payable à l'inscription de préférence par chèque.

Fournir obligatoirement à l'inscription une attestation d'assurance personnelle « responsabilité civile » couvrant les risques liés aux affouages.

Les affouagistes ne devront pas exploiter plus de 5 stères hors charbonnette.

L'enlèvement du bois ne pourra se faire qu'après contrôle par les garants.